

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juin 2020

Date de convocation : 09/06/2020

Date de l'affichage : 09/06/2020

L'an deux mille vingt et le seize du mois de juin, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes de Champdor avec l'accord du Préfet, sous la présidence de Monsieur MARTINAND Stéphane.

Présents : AUBERT Anthony, BALLAND Alain, CAPRON Martine, CORTINOVIS Jeanine, DESBROSSES Philippe, DUFOUR Jérôme, GENOIS Aline, GREAU Xavier, JUSTET Claire, LAGGER Hugues, LANTRAN Pascale, MARTINAND Stéphane, MONNET Angélique, PORTELATINE Hugues, REY Michel, TARDY Pierre, TROIANO Thierry, SERPOL Denise.

Excusé(s): NAVEAU Alexandre

Secrétaire de séance : Denise SERPOL

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Avenant au contrat de Mme DUCHATEAU entraînant modification du tableau des emplois
- Acceptation Don du diocèse

1/ Validation du Compte-rendu du 02/03/2020

Monsieur le maire explique qu'il n'y pas lieu de valider le compte-rendu du précédent conseil municipal, cependant lors de ce conseil le compte de gestion et le compte administratif avaient été validés par l'assemblée, il est intéressant d'en présenter les chiffres auprès des nouveaux conseillers afin qu'ils s'en imprègnent pour le futur budget primitif et qu'ils saisissent comment s'articulent les budgets.

2/ Indemnités du Maire, des 5 adjoints et d'un conseiller

Monsieur Le Maire propose que les indemnités soient allouées conformément aux articles L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales modifiés par la Loi 2002-276 du 27 février 2002 à partir du 25 mai 2020 date de leur élection soit :

- 30 % de l'indice 1027 pour le maire
- 20 % de l'indice 1027 pour le maire délégué de Corcelles, 1^{er} adjoint à la commune de Champdor-Corcelles
- 8 % de l'indice 1027 pour les 4 adjoints
- 4 % de l'indice 1027 pour le conseiller ayant une délégation

Le Conseil Municipal délibère et accepte à l'unanimité.

3/ Détermination et composition des commissions communales

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivité Territoriales relatif à la mise en place de commissions communales,

Considérant l'intérêt pour le conseil municipal de créer des commissions permanentes spécialisées dans les domaines d'activité les plus importants de la vie de la commune,

Entendu Monsieur Le Maire,

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité de créer 10 commissions permanentes et spécialisées:

- Commission Contrôle des finances, délégations de services publics et de concessions : 10
- Commission Appel d'Offres : 9
- Commission Travaux : 9
- Commission Forêt et Voirie : 11
- Commission Vie Scolaire : 7
- Commission Environnement, Cadre de Vie et PLU : 10
- Commission Fleurissement : 7
- Commission Loisirs Tourisme Sport Culture et Patrimoine : 7
- Commission Communication : 8
- Centre Communal d'Action Sociale : 16 membres dont le maire et 7 conseillers

Il est ensuite procédé à la constitution des commissions comme suit :

FINANCES, DSP, ET CONCESSIONS
MARTINAND Stéphane
BALLAND Alain
SERPOL Denise
TROIANO Thierry
CORTINOVIS Jeanine
LAGGER Hugues
CAPRON Martine
TARDY Pierre
GENOIS Aline
DESBROSSES Philippe

APPELS D'OFFRES
MARTINAND Stéphane
LANTRAN Pascale
PORTELATINE Hugues
SERPOL Denise
REY Michel
LAGGER Hugues
DUFOUR Jérôme
AUBERT Anthony
CORTINOVIS Jeanine

TRAVAUX
MARTINAND Stéphane
AUBERT Anthony
GREAU Xavier
REY Michel
DESBROSSES Philippe
BALLAND Alain
SERPOL Denise
MONNET Angélique
CORTINOVIS Jeanine

FORET-VOIRIE
MARTINAND Stéphane
LANTRAN Pascale
AUBERT Anthony
BALLAND Alain
JUSTET Claire
GREAU Xavier
REY Michel
DESBROSSES Philippe
LAGGER Hugues
PORTELATINE Hugues
SERPOL Denise

VIE SCOLAIRE
MARTINAND Stéphane
LANTRAN Pascale
JUSTET Claire
TROIANO Thierry
MONNET Angélique
CORTINOVIS Jeanine
SERPOL Denise

ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE et PLU
MARTINAND Stéphane
CAPRON Martine
BALLAND Alain
AUBERT Anthony
REY Michel
TARDY Pierre
PORTELATINE Hugues
DUFOUR Jérôme
LAGGER Hugues
SERPOL Denise

FLEURISSEMENT
MARTINAND Stéphane
CAPRON Martine
GENOIS Aline
MONNET Angélique
JUSTET Claire
SERPOL Denise
CORTINOVIS Jeanine

LOISIRS, TOURISME, SPORT, CULTURE ET PATRIMOINE
MARTINAND Stéphane
JUSTET Claire
TROIANO Thierry

DUFOUR Jérôme
MONNET Angélique
SERPOL Denise
CORTINOVIS Jeanine

COMMUNICATION
MARTINAND Stéphane
DUFOUR Jérôme
GREAU Xavier
LANTRAN Pascale
TROIANO Thierry
JUSTET Claire
TARDY Pierre
CORTINOVIS Jeanine

Représentants de le Commune au CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL
MARTINAND Stéphane
CAPRON Martine
CORTINOVIS Jeanine
GENOIS Aline
SERPOL Denise
DUFOUR Jérôme
MONNET Angélique
LAGGER Hugues

Le Conseil Municipal délibère et accepte à l'unanimité.

4/ Désignation des délégués aux différents organismes extérieurs

Le Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants au sein des différents organismes intercommunaux au scrutin à la majorité absolue des suffrages.

Après appel de candidatures, ont été élus à l'unanimité:

SR3A

1 Délégué	PORTELATINE Hugues	
1 Suppléant	TROIANO Thierry	

SIEA (Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain)

1 Délégué	REY Michel	
2 Suppléants	JUSTET Claire	LANTRAN Pascale

ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES

2 Délégués	LAGGER Hugues	BALLAND Alain
2 Suppléants	MARTINAND Stéphane	PORTELATINE Hugues

MARPA

2 Délégués	BALLAND Alain	CORTINOVIS Jeanine	
3 Suppléants	CAPRON Martine	GENOIS Aline	DUFOUR Jérôme

Le Conseil Municipal délibère et accepte à l'unanimité.

5/ Attribution IFSE à l'agent postal

Le Maire explique que le conseil municipal a mis en place le 09 novembre 2017 la RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Il propose d'intégrer l'agent postal aux agents bénéficiaires de la RIFSEEP selon les dispositions et modalités de la délibération du 09/11/2017. Son cadre d'emploi correspond au groupe 3 dont l'indemnité annuelle IFSE s'élève à 2034.24€.

Le Conseil Municipal délibère et accepte à l'unanimité :

- d'intégrer l'agent postal aux agents bénéficiaires de la RIFSEEP, groupe 3, et selon les dispositions et modalités de la délibération du 09/11/2017.

6/ Loyer de l'appartement communal de la Fromagerie à Corcelles

Monsieur le Maire explique que le T4 de la Fromagerie à Corcelles après avoir été rénové est remis en location. Il s'agit d'établir le montant du loyer. Monsieur le maire propose de fixer le loyer à 490 €.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal,

- Fixe le montant du loyer du T4 à 490 € par mois,
- Charge Monsieur le maire de signer les contrats de location et de veiller à leur exécution.

7/ Vote des taux des 2 taxes foncières

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des taux d'imposition de Champdor et de Corcelles appliqués en 2019 pour les 2 taxes directes locales du foncier bâti et du foncier non bâti.

Il présente au Conseil l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2020 transmis par la préfecture.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas appliquer d'augmentation et de conserver les taux de 2019 pour l'année 2020 :

	2019	2020
Taxe Foncière Bâti	14.15	14.15
Taxe Foncière Non Bâti	55.67	55.67

8/ Acceptation d'un don de 3000 € du Diocèse

Monsieur Le Maire explique que la commune a réalisé les travaux de rénovation de la toiture de l'église de Champdor en 2019 pour un montant de 24 337.45 € TTC

Le diocèse c'était engagé à participer à hauteur de 3000 € par le biais d'un don à la commune. Il s'agit d'accepter le versement de ces 3000 euros de don du Diocèse.

Le Conseil Municipal délibère et accepte à l'unanimité le don du Diocèse d'un montant de 3000 €.

9/ Modification du tableau des emplois dans le cadre de la régularisation des heures effectuées par un adjoint administratif :

Monsieur le maire explique que Mme DUCHATEAU Evelyne, adjoint administratif territorial à 15h/semaine, réalise depuis plusieurs années des heures complémentaires régulières tous les mois. Il s'avère qu'elle réalise 19h effectives par semaine. Monsieur le maire propose de tenir compte de cette réalité et de modifier le temps de travail de son poste en le passant à 19h par semaine.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité,

- Dit que le temps de travail de Mme DUCHATEAU adjoint administratif territorial passe de 15h à 19h par semaine.
- Charge Monsieur le Maire d'établir un avenant à son contrat de travail prenant en compte cette modification de son temps de travail.

Informations diverses

- ❖ Madame SERPOL Denise, maire délégué de Corcelles informe le conseil que les heures d'ouverture de la permanence de la mairie déléguée de Corcelles seront les suivantes à partir du 20 juillet 2020 :

- Les Mardis de 15h30 à 18h30

- ❖ Le prochain conseil d'école de Corcelles aura lieu le 22 juin 2020 à 18h
- ❖ Travaux de la traversée de Corcelles : Haut Bugey Agglomération (HBA) va prendre à sa charge le réseau des eaux usées ainsi que celui du pluvial. L'enrobé de la route sera réalisé à l'automne pour la 1^{ère} tranche de travaux qui s'étend de Servi Nature à la maison Danthon. Ce chantier s'élève à plus de 500 000 €. Il restera à la charge de la commune les bornes incendies et la plus-value pour le passage du diamètre des tuyaux de 80 à 100 (soit environ 15 000€).
- ❖ La Baignade : tout est mis en œuvre pour qu'elle puisse ouvrir le week-end du 27 et 28 juin. Trois surveillants de baignade et une caissière ont été embauchés. Cette année le dispositif de filtration a été renforcé par l'installation de 6 lampes UV qui traitent notamment les Escherichia Coli. L'eau sera totalement filtrée en 24h.
- ❖ Exposition estivale : Elle aura lieu du 25 juillet au 16 août, du mercredi au dimanche de 14h30 à 18h30. L'artiste mis en lumière cette année est Mme Valérie TOURNEMINE. Elle a remporté de nombreux prix et exposé à l'étranger. Le vernissage est prévu le dimanche 26 juillet. Comme chaque été, c'est Evelyne DUCHATEAU qui accueillera les visiteurs, l'artiste devrait exécuter une œuvre avec ses élèves. Cette activité culturelle complète l'offre touristique du Plateau.

Fin de la séance à 22h40
Monsieur le Maire, Stéphane MARTINAND

